

Réponse du Bloc Québécois au questionnaire de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

---

Notez cependant que la campagne électorale n'est pas encore commencée et que nos membres ne seront appelés à adopter notre plateforme qu'après le début de la campagne. Aussi, il a été parfois impossible de répondre à vos questions de manière aussi complète et précise que nous l'aurions souhaité. Dès que nos engagements auront été adoptés et rendus publics, il nous fera plaisir de vous faire parvenir le complément d'information.

1) VAPOTAGE CHEZ LES JEUNES

Question 1 : En vue de renverser le phénomène grandissant du vapotage de produits nicotiques chez les jeunes, est-ce qu'un prochain gouvernement mené par votre parti resserrera l'encadrement de l'attrait et de la promotion des produits de vapotage auprès des jeunes en déposant un projet de loi à cette fin, afin de protéger ceux-ci le plus rapidement possible?

*Suite à l'adoption du projet de loi S-5, Loi modifiant la Loi sur le tabac, la Loi sur la santé des non-fumeurs et d'autres lois en conséquence, qui encadre la fabrication, la vente, l'étiquetage et la promotion des produits de vapotage, Santé Canada a lancé une offensive pour contrer l'utilisation des cigarettes électroniques. Comme vous le mentionnez, suite à la mise en vigueur de S-5, « le taux de vapotage (usage au cours de la dernière semaine) a augmenté de 79 % chez les 16 à 19 ans entre 2017 et 2018, avec une hausse simultanée de 57 % du taux de tabagisme hebdomadaire ». Ce sont des statistiques alarmantes.*

*Le Bloc Québécois serait d'accord avec un projet de loi qui aurait pour but d'appliquer des restrictions supplémentaires sur la promotion, sur l'accès et l'attrait des dispositifs et sur leur emballage et étiquetage. Nous croyons que le gouvernement doit agir afin de prévenir l'utilisation de cigarettes de tabac et de cigarettes électroniques.*

2) MANIPULATION DES PRIX EN VUE DE MAINTENIR L'OFFRE DE MARQUES À RABAIS ET D'ATTÉNUER LES HAUSSES DE TAXES

Question 2 : En vue de protéger l'impact bénéfique des taxes sur le tabac, est-ce qu'un prochain gouvernement mené par votre parti révoquera la capacité de l'industrie du tabac à pratiquer auprès des détaillants du tabac des politiques discriminatoires quant au prix des cigarettes au détriment de la santé publique?

*Nous croyons, tout comme vous, que le projet de loi de mise œuvre du budget de 2009 a rendu beaucoup plus facile la discrimination par les prix par les cigarettiers. Nous serions d'accord à provoquer l'étude en comité des effets pervers de la loi de 2009 et de l'amender afin d'enrayer cette problématique.*

3) LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES (LACC)

Question 3 : Est-ce qu'un prochain gouvernement dirigé par votre parti empêchera l'exploitation de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies par les fabricants de tabac en vue d'échapper à leurs responsabilités légales ?

*Statutairement, la Loi sur la faillite et LACC sont revues aux 5 ans par le parlement. Cette fois-ci, la révision devrait se faire l'année suivant les élections. Nous avons déjà l'intention d'amener la dette des régimes de retraite comme créance prioritaire en vue de protéger les travailleurs et les retraités. Nous sommes ouverts à travailler avec vous pour étudier d'autres amendements lors de cette révision.*